



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Besançon, le 19 janvier 2018

Rectorat

**Division des
examens et concours**

D.E.C. 1

Recrutement sans concours d'adjoints administratifs

Session 2017

Rapport présenté par M. Norbert ARNOULT
Président du jury

Composition du jury

Monsieur Norbert ARNOULT, secrétaire général de la DSDEN du Territoire de Belfort
Madame Nadia ZAIDI, cheffe du service de gestion des personnels BIATSS et Enseignants de l'Université de Franche-Comté
Madame Murielle FAIVRE, principale, collège Bouquet à Morteau
Madame Blandine BRULPORT, attachée d'administration de l'Etat, lycée Paris de Besançon
Madame Séverine DAGNICOURT, secrétaire administrative, lycée Duhamel de Dole
Madame Isabelle DEMBINSKI, secrétaire administrative, lycée Colombe à Lure
Monsieur Julien LUZET, attaché d'administration de l'Etat, collège Macé de Vesoul
Monsieur Sébastien VIARD, principal adjoint, collège Louataux de Champagnole
Monsieur Jean-Christophe VALLEE, secrétaire administratif, collège Bichat d'Arinthod

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

1. Modalités du concours

a. Conditions d'accès :

Aucune condition d'âge, de diplôme ou d'expérience professionnelle n'a été exigée des candidats. Il leur a été demandé, conformément à la réglementation (Note de service DGRH n°2013-059 – Application de la Loi n°2012-347) de transmettre dans le calendrier imparti un curriculum vitae et une lettre de motivation.

b. Calendrier :

L'inscription s'est effectuée par internet en une phase unique d'inscription et de validation. Les registres d'inscription ont été ouverts du 7 février au 7 mars 2017. La commission de sélection s'est réunie le 1^{er} juin 2017. Les épreuves orales se sont déroulées les 22 et 23 juin 2017.

c. Nature des épreuves

Ce recrutement comporte deux phases :

- 1^{ère} phase : **examen des dossiers des candidats** par une commission qui procède à la sélection des candidats ;
- 2^e phase : **audition par la commission** des candidats sélectionnées. Un entretien de 20 minutes permet d'apprécier l'expérience, la personnalité et la motivation de chaque candidat.

A l'issue des auditions, la commission arrête la liste des candidats aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaire dans le corps concerné.

2. Déroulé de la session 2017 et conseils aux futurs candidats

a. Phase d'examen des dossiers de candidatures

567 dossiers (lettre de motivation – CV – pièces d'identités) ont été examinés le 1^{er} juin par un jury de 9 personnes mêlant, sous la présidence du Secrétaire Général de la DSDEN du Territoire de Belfort, une DRH d'université, des chefs d'établissements et des gestionnaires d'établissements scolaires couvrant les 4 départements de l'académie.

5 postes sont ouverts pour cette session, tous les 5 au sein de l'université de Franche-Comté.

17 dossiers ont été sélectionnés en vue de l'oral, sur les critères suivants :

- Expérience au sein du système éducatif, quelle que soit, une expérience dans l'enseignement supérieur constituant un plus
- Mise en avant des compétences acquises dans les postes précédents
- Mise en avant d'une réelle motivation en lien avec le système éducatif
- Qualité des documents transmis (qualités rédactionnelles du CV et lettre de motivation faisant apparaître une volonté avérée d'intégrer un service de l'éducation nationale).

Conseils donnés aux futurs candidats :

- Ne pas négliger la lettre de motivation : pas de modèle tout prêt, universel, mais plutôt faire apparaître sa motivation en lien avec le système éducatif en favorisant aussi une certaine qualité rédactionnelle.
- Idem pour les CV qui doivent mettre en avant les postes au sein d'un établissement scolaire, d'un service académique...

b. Entretien oraux

Se sont présentés 16 candidats.

Les 5 premières minutes ont consisté en une présentation des grandes lignes de leur parcours professionnel sous l'angle de l'expérience et des compétences acquises.

D'une façon générale, cette première intervention a été préparée par les candidats mais les compétences acquises doivent être mieux travaillées afin de passer d'une description des postes occupés à un réel recul par rapport aux acquis professionnels transposables sur un poste au sein d'un service de l'éducation nationale.

Les candidats ont ensuite été interrogés sur le système éducatif, plus particulièrement sur l'enseignement supérieur, les 5 postes proposés l'étant au sein de l'Université de Franche-Comté.

Sur cette seconde partie, peu de candidats se démarquent et se sont réellement préparés. Ainsi, lorsqu'il s'agit de décrire le rôle et la composition d'un conseil d'administration, les missions de l'enseignement supérieur, le fonctionnement d'une université, il y a beaucoup d'hésitations et d'approximations.

Les questions se sont ensuite élargies au rôle du recteur, du DASEN, ou encore à l'organisation d'un EPLE.

Peu de candidats avaient révisé et peu ont pu répondre aux questions portant sur des notions simples. Des questions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires ont été posées. Beaucoup de candidats mélangent droit et obligations et ont du mal à décrire ce qu'implique le principe de neutralité ou encore celui de l'obéissance hiérarchique.

Ont été admis les candidats qui avaient réellement travaillé en essayant d'appréhender la complexité du système éducatif et qui savaient décrire précisément leurs missions actuelles ou passées.

Le jury invite les futurs candidats à ne pas négliger d'appréhender les structures qui composent le système éducatif. Pour les aider, le site education.gouv.fr concentre toutes les informations utiles.

Au final, 7 candidats ont été déclarés aptes à ce recrutement sans concours d'adjoints administratifs.

Conclusion

L'attention des futurs candidats est appelée sur la nécessité de s'interroger fondamentalement sur la motivation et l'intérêt de servir l'éducation nationale et l'enseignement supérieur. Ce questionnement préalable conduira le candidat, d'une part, à se documenter sur l'environnement de travail en milieu scolaire ou universitaire ; d'autre part, à formuler clairement, pour soi et pour le jury, les raisons qui le portent à entamer (ou faire évoluer) sa carrière au service des usagers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Ainsi faisant, le candidat se rendra capable de se projeter dans ses futures missions, permettant dès lors au jury de déceler s'il a affaire à un(e) futur(e) collègue à même d'intégrer efficacement une équipe et de concourir à la réussite des élèves et des étudiants.